

est de 4 p. 100; sur \$1,250, de 4 p. 100; sur \$1,500, de 2.3 p. 100; sur \$1,750, l'augmentation s'établit à 3.9 p. 100; sur \$2,000, à 6 p. 100; sur \$2,500, elle est de 7.5 p. 100; sur \$3,000, elle atteint 8.8 p. 100; sur un revenu de \$4,000, l'augmentation est de 10.4 p. 100; sur \$5,000, elle est de 10.7 p. 100; sur \$7,500, de 11.2 p. 100; sur \$10,000, de 11.1 p. 100; sur \$20,000, de 17.7 p. 100; sur \$30,000, l'augmentation s'établit à 22.2 p. 100; sur \$50,000, à 30.1 p. 100; sur \$100,000, à 44.8 p. 100, et sur un revenu de \$500,000, l'augmentation se chiffre par 68.6 p. 100.

Voyons maintenant pour les personnes mariées. Il nous faut débiter avec les revenus de \$1,250, étant donné que les revenus de personnes mariées, inférieurs à \$1,200, ne sont pas sujets à l'impôt.

L'hon. M. HANSON: L'impôt normal.

L'hon. M. ILSLEY: Tant normal que progressif. Prenons le cas de l'homme marié qui touche un revenu de \$1,250. Le pourcentage d'augmentation de l'impôt comparativement à son résidu, quand l'impôt a été acquitté, est une quantité négative moins 2.1 p. 100; sur un revenu de \$1,500, l'augmentation est de 2.4 p. 100; et la proportion est la même sur toute la ligne.

Voici l'objection suivante: on prétend que l'on a traité l'homme marié d'une façon injuste par rapport au célibataire, et c'est probablement le point le plus important, s'il était valable, qui ait été soulevé dans les journaux et dans cette Chambre. Permettez-moi, comme je l'ai fait auparavant, de m'en tenir uniquement aux augmentations, laissant de côté l'économie obligatoire. Je vais placer ce tableau au compte rendu. Le voici:

AUGMENTATION DE L'IMPÔT PROPREMENT DIT

(MONTANTS EN CHIFFRES RONDS)

Revenu	Célibataire	Marié			
		Sans enfant	2 enfants	5 enfants	8 enfants
\$1,250.....	5	-25	- 6	—	—
1,500.....	30	34	-10	—	—
2,000.....	101	56	47	—	—
2,500.....	151	126	102	30	—
3,000.....	202	184	119	122	17
4,000.....	319	289	218	237	210
5,000.....	396	378	327	269	372
7,500.....	570	555	517	430	438
10,000.....	712	682	636	542	420

Si l'on étudie le tableau ci-dessus, on verra que le contribuable célibataire dont le revenu est de \$1,250, voit son impôt s'accroître de \$5; l'homme marié sans enfant voit le sien diminuer de \$25; l'homme marié qui a deux enfants voit le sien diminuer de \$6. Cela s'éloigne un peu de ce que devrait être le principe général, mais les petits écarts sont inévitables dans l'application de la formule. Il n'existe qu'une autre différence dans tout ce tableau. Le célibataire dont le revenu est de \$1,500 voit son impôt augmenter de \$30 tandis que l'homme marié voit le sien augmenter de \$34; c'est là le second cas où la formule ne donne pas des résultats idéals et, comme les honorables députés le remarqueront, c'est là la dernière exception. L'homme marié qui touche \$1,500 et qui a deux enfants voit que son impôt est réduit de \$10. Quand le revenu atteint \$1,750 l'augmentation de l'impôt pour le célibataire est de \$58; pour l'homme marié sans enfants, de \$36; et pour l'homme marié qui a deux enfants, de \$5. Si le revenu est

de \$2,000, l'augmentation pour le célibataire est de \$101; pour l'homme marié sans enfants, de \$56; et pour l'homme marié avec deux enfants, de \$47. Si le revenu est de \$2,500, l'augmentation pour le célibataire est de \$151; pour l'homme marié sans enfants, de \$126; et pour l'homme marié avec deux enfants, de \$102. Si le revenu est de \$3,000, l'augmentation pour le célibataire est de \$202; pour l'homme marié sans enfants, de \$184; et pour l'homme marié avec deux enfants, de \$119.

L'hon. M. HANSON: Un moment: est-ce que le célibataire qui touche un revenu de \$3,000 ne verse pas un impôt de \$1,064?

L'hon. M. ILSLEY: Oui, je le crois.

L'hon. M. HANSON: Combien a-t-il payé sur son revenu de 1941?

L'hon. M. ILSLEY: Ce chiffre comprend l'épargne obligatoire. Nous ignorons combien à ce chapitre, il versera au Gouvernement; peut-être ne versera-t-il rien du tout.